

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD13

présenté par

Mme Florence Delaunay, M. Blazy, M. Destot, M. Dufau, M. William Dumas, Mme Got, Mme Le Houerou, M. Premat, M. Lefait et M. Verdier

-----

### ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'alinéa 11 :

« Une procédure déclarée irrégulière est annulée. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

le texte prévoit que lorsque la cour décide que la procédure est régulière, les autres recours de toute nature ne peuvent plus faire valoir de moyens relatifs à la régularité de cette procédure.

il convient donc de s'assurer de la régularité de la procédure.

aussi, une procédure déclarée irrégulière doit être annulée.